

1 ! La lettre de ANCER

BULLETIN DE LIAISON DES CHASSEURS PROTECTEURS DE LA NATURE
TRIMESTRIEL N°50 - 3ème trimestre 2004

EDITORIAL

DU VIN A LA CHASSE : LA DEMAGOGIE PARLEMENTAIRE

A l'occasion du vote de la loi sur les territoires ruraux, il faut dire que nos parlementaires ont fait assaut de démagogie.

Et dans ce championnat, comme de coutume, le Sénat s'est taillé la part du lion, confortant ainsi son image désastreuse d'assemblée ringarde. Sur des sujets jugés politiquement secondaires, comme la publicité en faveur du vin et la chasse, députés et sénateurs se sont une fois de plus montrés sensibles aux lobbies ruraux. Il y a dans cette curieuse attitude bien française comme une nostalgie républicaine d'une France rurale engloutie par la modernité mais toujours vivante dans l'imaginaire électoral. Si l'on prend le cas de la chasse, nos parlementaires, sous l'influence du lobby de la FNC (à classer parmi les nuisibles!), s'en sont donnés à coeur joie au nom d'une conception libérale de la chasse.

Poursuivant leur travail rétrograde consistant à, si j'ose dire, plomber l'avenir de la chasse française, comme ils ont commencé à le faire avec le vote de la loi de juillet 2003, nos dirigeants éclairés se sont employés à multiplier les dispositions législatives les plus calamiteuses du point de vue de l'éthique de la chasse comme de la gestion de la faune sauvage. De la légalisation des moyens électroniques à la libéralisation des chasses commerciales encloses que l'on peut qualifier de « hors sol » en passant par l'autorisation de l'agrillage des canards et des sangliers sans compter le déclassement des espèces protégées sans classement correspondant de celles chassables mais en mauvais état de conservation, c'est à un véritable festival de mesures démagogiques que les chasseurs conscients des véritables intérêts de la chasse française sont obligés d'assister impuissants.

On peut toutefois espérer que les amendements les plus scandaleux finiront par être éliminés en cours de débat parlementaire.

Il n'en reste pas moins qu'une fois de plus, notre classe politique donne au citoyen un spectacle lamentable sur des questions touchant l'environnement.

Il y a quelques temps, une enquête d'opinion montrait le décalage existant entre la sensibilité environnementale du citoyen lambda et celle de nos parlementaires. Les résultats de cette enquête soulignaient l'insondable inconscience écologique de nos élus, toutes tendances politiques confondues. Le vote actuel du projet de loi sur les territoires ruraux en est une confirmation totale. *suite p.2*

La lettre de L'A.N.C.E.R est un trimestriel édité par l'Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable fondée en 1989.

Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable

Siège social
44, av. du Général de Gaulle
33640 Ayguemorte les Graves

COMITÉ DE REDACTION

Simon CHARBONNEAU
Vincent GRATADOUR
Michel LEGOUX

Ont collaboré à ce N°:

Laurent DESNOUHES
Christophe PRIVAT
Alain DAZIRON

ADHESIONS - ABONNEMENTS

A.N.C.E.R
Siège administratif
1, rue de la truite
78550 HOUDAN
Tél/Fax : 01 30 88 11 67
ancer.asso@wanadoo.fr

Les adhérents bénéficient de la gratuité de la revue

France: Normal: 25 Euros
Etranger: Normal: 30 Euros

Les textes et articles publiés dans "La Lettre de l'ANCER" engagent la seule responsabilité de leurs auteurs



Tout cela est bien sûr un peu désespérant mais ne peut que paradoxalement conforter le sens de notre engagement qui ne peut se résoudre à voir la chasse française aller à vau-l'eau.

En attendant profitons de cet automne royal pour oublier un moment dans les sous bois rougissant ce qui nous désespère.

Le Président

NOTRE ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

“Donner une justification citoyenne et écologiquement responsable à son achat”

Cette phrase est extraite du rapport moral 2003 de l'assemblée générale d'un groupement d'intérêt économique d'agriculteurs biologiques producteurs de lait : BIOLAIT.

J'appartiens à ce groupement, je travaille avec deux associés sur une ferme de 53 hectares.

Nous produisons du lait que nous transformons en partie en fromage ainsi que des œufs. Une partie importante de notre production est vendue en direct sur les marchés.

Je vous expose ces propos car c'est mon cheminement personnel, intimement lié à la pratique d'une chasse écologiquement responsable, qui m'a amené à ma situation professionnelle.

Je chasse depuis plus de 13 ans.

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai constaté une dégradation importante de nos populations de petit gibier, due principalement à la dégradation des milieux. La léthargie chronique de nos instances cynégétiques sur ce problème n'a fait qu'aggraver la situation. Quelle fédération a eu le courage de dénoncer les conséquences catastrophiques de l'agriculture intensive ? Cette agriculture appelée aujourd'hui à grand renfort de communication financée par l'industrie chimique “ agriculture raisonnée ”.

Face à cette situation, nous devons agir en

aval de la filière agricole en orientant nos achats !

Les parcelles de notre ferme n'ont pas de traitement chimique, les haies sont nombreuses avec une grande diversité d'essences. Nous semons des prairies avec des mélanges de graminées (Ray-grass, fétuque, trèfle violet...). La biodiversité est un souci constant dans notre fonctionnement agrobiologique.

Aujourd'hui, les perdrix et les faisans ne sont pas présents sur la ferme. Les difficultés de gestion des territoires voisins ne permettent pas l'existence de souches naturelles. Toutefois, j'ai régulièrement la chance d'apercevoir quelques lièvres dans la luzerne et quelques lapins au pied des talus. De plus, la grande diversité des espèces de passereaux, mais aussi d'insectes vivant aux abords de nos champs attestent de la grande richesse écologique de ce milieu bocager.

Force est de constater qu'à notre époque, l'agriculture biologique est le seul type d'agriculture identifiable, à prendre en considération le respect des milieux.

Même s'il reste encore du chemin à parcourir pour garantir la survie des populations naturelles de petit gibier. La non-utilisation d'insecticides chimiques détruisant toute la microfaune, l'interdiction d'utiliser tout herbicide transformant les prairies vertes en tapis jauni et stérile, sont les seules solutions pour le maintien des écosystèmes à potentiel cynégétique élevé.

Cette réalité est malheureusement liée à une autre, la France fait partie des pays d'Europe où l'agriculture biologique est la moins développée (moins de 3% de la surface agricole utile du pays !)

Alors si nous voulons pouvoir chasser sur des milieux permettant la vie d'une faune sauvage suffisamment abondante pour être chassée nous devons agir, chacun à notre niveau, pour favoriser une agriculture respectueuse des écosystèmes.

Il nous faut donc donner du sens à notre consommation en réalisant des achats écologiquement responsables

Olivier Giormaina- Chasseur-Paysan



**JACHÈRES :
BROYAGE D'UN PRINCIPE**

La loi de juillet 2000 sur la chasse avait introduit dans le Code de l'Environnement un article L.424-1 autorisant le ministre de l'environnement à « reporter la date de broyage de la jachère de tous terrains à usage agricole afin de prévenir la destruction ou de favoriser le repeuplement de toutes espèces de gibier ».

Sur la base de cette disposition extrêmement positive pour la protection des espèces sauvages nichant au sol, avait été adopté un arrêté ministériel du 25 avril 2002 notablement assoupli par celui du 13 mai 2003.

Le Journal Officiel du 1er avril vient de publier un nouvel arrêté en date du 6 mars 2004 abrogeant les précédents. Cet arrêté relatif au report de la date de broyage et de fauchage de tout terrain à usage agricole pose le principe de l'interdiction du broyage sur les terrains agricoles soumis à la PAC pendant une période de quarante jours comprise entre le 1er mai et le 15 juillet. Cette période est fixée par le préfet dans chaque département après consultation des organisations agricoles, des fédérations de chasse, des associations de protection de la nature, de l'ONCFS et de l'ONIC.



Une fois posé cet excellent principe, le texte réglementaire, suivant en cela une vieille technique juridique destinée à tourner la loi, s'emploie à en vider le contenu.

Ne sont pas en effet concernées par cette interdiction, les jachères industrielles (colza pour le diester), les exploitations en agriculture biologique (là on ne comprend pas du tout !), les zones de production de semences et celles d'isolement des parcelles de production de semences situées en dehors de ces zones, les bandes enherbées sur une largeur maximale de 20 mètres situées le long des cours d'eau ou des lacs, les périmètres de protection autour des captages d'eau potable et les terrains situés à moins de 20 mètres des zones d'habitation.

Outre que certaines de ces exceptions n'ont aucune justification, le texte y rajoute des possibilités de dérogation sur les terrains concernés par le principe.

Le maire de la commune sur la quelle se trouve le terrain agricole peut en effet sur la base de ses pouvoirs de police (art.L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), autoriser le broyage ou le fauchage des jachères en cas de risque pour la santé publique (lequel ?), d'incendie (les départs de feu se font dans les friches laissées à l'abandon et non pas dans les jachères !) et de prolifération d'adventices.

Le texte rajoute la possibilité pour les agriculteurs concernés de demander au préfet l'autorisation de procéder à ce broyage en situation de circonstances exceptionnelles d'origine climatique ou parasitaire. Le préfet doit alors se prononcer sur la demande dans les 48 heures après consultation des organismes qui sont intervenus lors de l'adoption de l'arrêté d'interdiction.

Il faut noter ici que ces dérogations sont formulées d'une manière tellement générale qu'elles ouvrent la porte à tous les abus. La saisine du juge administratif avec demande de référé-suspension s'avèrerait alors indispensable afin de sanctionner les "erreurs manifestes d'appréciation" de l'autorité administrative, qu'il s'agisse du maire ou du préfet !

Cosigné par le Ministre de l'Agriculture H. GAYMARD et celui de l'Ecologie R. BACHELOT, ce texte témoigne une fois de plus de l'état d'esprit anti-environnemental qui a animé pendant deux ans notre dernier gouvernement.

Simon CHARBONNEAU



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 juillet 2004.

Le Président ouvre la séance à 14h30, le nombre de présents et les 47 pouvoirs reçus permettent à l'Assemblée de se tenir régulièrement.

Il remercie les personnes présentes regrettant qu'elles ne soient pas plus nombreuses et excuse les Administrateurs absents pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Il s'interroge sur la stratégie à adopter en matière de lieu pour l'Assemblée Générale, il semblait que Paris soit d'un accès plus aisé or l'assistance est sensiblement moins nombreuse que la dernière fois ou l'AG a été organisée à Poitiers.

Rapport Moral :

- 2003/2004 a été une année de reprise normale de l'activité de l'ANCER après le passage à vide de 2002/2003 consécutif au départ du secrétaire salarié.

Le secrétariat fonctionne correctement mais uniquement à partir du courrier électronique ce qui prive d'informations les deux administrateurs non connectés.

La Revue ressort désormais régulièrement et permet de maintenir le lien avec les adhérents. Félicitations à Vincent Gratadour pour la réalisation d'une revue de si bonne qualité.

- En matière d'actions il faut noter la participation très active de l'ANCER au groupe de travail FNE sur la chasse, qui s'est déroulé le 13 mars dernier.

Cette réunion fut l'occasion d'un débat contradictoire animé avec d'autres associations adhérentes à FNE.

Nous avons à cette occasion fait le maximum pour défendre la chasse et essayé de faire reconnaître la valeur culturelle de la chasse

telle qu'elle est inscrite à l'alinéa 2 de l'article 1 de la loi chasse, ceci malheureusement sans succès.

Il faut à cet égard noter le rôle exorbitant que jouent certains abolitionnistes de la chasse au sein du Réseau Faune, ce qui n'a permis de dégager que très peu de points d'accords.

Dans la continuité de cette réunion nous avons participé à la discussion d'un texte sur le respect du vivant qui s'est révélé in fine ne pas nous convenir.

Nous avons donc décidé de produire notre propre texte que nous validerons avec le GACS.

- Participation soutenue de l'ANCER aux travaux du GASC qui sont complémentaires de notre propre activité : environnement et Chasse.

Nous y sommes représentés directement par Christian Damenstein et indirectement Jean-Michel Harmand qui y siège au titre de la FFCA.

- Philippe Barbedienne (nommé à titre personnel) a de son côté apporté sa contribution à l'élaboration de la loi rurale sans pouvoir malheureusement influencer autant qu'il l'aurait souhaité.

- Au niveau politico - cynégétique il faut noter la défaite de CPNT qui devrait donner

" un peu d'air frais " au monde cynégétique qui en a bien besoin.

Dans la foulée la liste de Jean Saint-Josse a été laminée lors des élections de la Fédération des Pyrénées Atlantiques, dans ce résultat le rôle de notre ami Jean-luc Boucheron a été loin d'être négligeable.

- Deux autres succès dont notre association se félicite les élections de Dominique Auffradet dans la Seine et Marne et de Gérard Lang qui ont respectivement battus deux « poids lourds » du monde cynégétique messieurs Vivier et de Turckheim.

- En conclusion, le président Charbonneau rappelle qu'il attend toujours qu'un successeur se manifeste pour prendre en main les destinées de l'ANCER.



Rapport Financier :

- Marcel Delbos indique que les recettes 2003 se sont élevées à 5678 euros alors que les dépenses étaient de 13462 euros, soit un déficit de 7784 euros que nous avons du prélever dans les réserves qui au 1er janvier 2004 ne s'élevaient donc plus qu'à 1668 euros.

Ce déficit exceptionnel est le fruit de deux raisons distinctes :

- des frais de justice importants auxquels nous avons du faire face dans les affaires Total-Fina/Elf et Fic Paris,

- des sommes que nous avons du logiquement rembourser au titre de l'emploi-jeune de Vincent et à l'ONCFS pour des travaux que nous n'avons pas pu mener à terme.

- En ce qui concerne le budget 2004 aucune prévision sérieuse ne peut être faite compte tenu de l'inconnue totale que représente le résultat des procédures en cours.

Tout au plus peut-on noter les bons résultats de la campagne d'adhésion avec 6.074 euros au 30 juin 2004 pour 232 adhésions qui permettront de fonctionner uniquement si nous sommes exempts de tout accident de parcours.

Activité 2005 :

Avant d'aborder l'activité de 2005, le Secrétaire fait le point sur le fonctionnement de l'association depuis la dernière Assemblée Générale.

Le constat est que depuis septembre dernier on s'est limité à faire vivre l'ANCER à minima, en se contentant de parer au plus pressé, en participant mais seulement lorsque nous étions contraints et forcés et en sortant des revues uniquement pour ne pas couper le lien avec les adhérents.

Bien sur tout cela s'explique aisément par le fait que tous les membres du Conseil d'administration ont de nombreuses et importantes activités mais cela ne peut en aucun durer.

En ce qui concerne l'activité 2005 Christian Damenstein développe les réflexions émises

par les quelques membres qui ont participé à la réunion matinale :

- notre activité est jugée comme minimale en raison de la saturation des Administrateurs tous très occupés par ailleurs.

- l'ANCER est toujours reconnue et reste une référence.

- Il faut recentrer nos capacités sur ce qui fonctionne bien.

- Nécessité de rebâtir une organisation en fonction des objectifs que nous nous fixerons.

* Charte de l'ANCER : A l'occasion de la refonte de la plaquette il est apparu nécessaire de revoir la Charte. Ce n'est pas le contenu qui est en cause, mais sa formulation trop empreinte d'interdits.

Il est nécessaire de "l'adoucir" afin qu'elle ne rebute pas a priori les chasseurs sans pour autant rien renier de l'esprit qui a présidé à sa création.

Cette révision sera collégiale : Bernard Bachasson, Joël Druyer et Philippe Barbedienne sont d'accord pour préparer un projet d'aménagement.

* Revue de l'ANCER, elle repose presque uniquement sur les épaules de Vincent Gratadour.

Pour l'aider un peu et rendre la revue plus riche et plus réactive, l'idée serait :

- que les Administrateurs participent plus activement à sa réalisation notamment en synthétisant les comptes rendus des réunions auxquels ils participent afin de pouvoir les insérer facilement dans la Revue,

- de la rendre plus interactive avec nos adhérents afin de mieux les impliquer dans la vie et dans les réflexions que mène notre Association.

Il est souhaitable que tout à chacun développe des réflexes par rapport aux infos susceptibles de figurer dans la Revue en les faisant suivre soit à Vincent Gratadour ou au secrétariat. (*)

Par ailleurs il est rappelé que Vincent accueille avec bienveillance tous les textes d'articles qu'on lui propose pour autant qu'ils sont dans l'objet de l'Association.



Une suggestion d'un adhérent qui est adoptée: réactiver la rubrique petites annonces en intégrant dans la prochaine revue un support ad hoc.

(*) Ce réflexe de communication d'infos doit bien entendu aller au-delà des articles qui peuvent concerner la Revue, le secrétariat attend toutes les infos que vous jugerez bon de faire suivre à l'Association.

* Réunions régionales, dans la mesure du possible il faudrait les relancer.

Les adhérents d'une manière générale expriment le besoin de se rencontrer et d'avoir des contacts.

* GASC : l'ANCER travaille bien avec toutes les Associations qui composent le GASC elles éprouvent les mêmes difficultés que nous pour vivre.

Dans ce contexte l'ANPG organisatrice des EURORURALI TES qui existent depuis un peu moins de 10 ans a proposé que cette manifestation devienne celle du GACS.

Les EURORURALI TES se tiennent autour d'un colloque dont les thèmes sont le milieu, les habitats, la biologie ...

L'ANCER souhaite-t-elle prendre sa part dans cette organisation ? La réponse de l'Assemblée générale est positive.

Reste donc à voir avec les autres organisateurs la répartition des moyens techniques et humains, préparer une intervention sur la problématique environnementale et réfléchir au type de communication que nous pourrons faire à cette occasion.

Il est suggéré de demander à Christophe Privat de nous représenter au colloque en reproduisant l'intervention brillante qu'il a fait récemment à Toulouse à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FFCA.

* Il est proposé à l'Assemblée Générale l'idée que l'ANCER soit signataire de deux pétitions qui "tournent" en ce moment.

La première concerne une initiative des sauvaginaires de base pour la mise en place d'un PMA éthique. D'accord pour la ratifier en précisant que si le chiffre de 25 anatisés, fixé

par la force des choses dans l'absolu nous semble constituer aujourd'hui, un compromis raisonnable nous pensons toutefois qu'il devra dans l'avenir être adapté en fonction des évolutions de populations observées.

La seconde concerne le tir programmé de 5 à 7 loups, pour cette pétition les positions de l'Assemblée sont plus divergentes. Il est décidé en conséquence de prendre le temps de faire le point avant de prendre une position définitive.

On peut consulter le texte de la pétition sur : loup.org/spip/article297.html

Accessoirement le secrétariat a reçu une proposition de Gérard Lang pour le financement du remplacement du lynx tué dans les Vosges à l'hiver dernier. Gérard propose de donner personnellement une somme dont-il souhaite que le don soit fait au nom de l'ANCER.

Toutes les personnes qui voudront se joindre à cette action généreuse seront les bienvenues pour faire grossir la somme et la rendre plus significative, le secrétariat fera l'appel au peuple des la réception du chèque de Gérard.

* Réunions du Conseil d'administration, le secrétariat programmera les dates des deux prochaines réunions de Conseil et de l'Assemblée Générale 2005 qui sera précédée comme cette année d'une pré-assemblée.

Elections au Conseil d'administration:

Trois administrateurs sont sortants : Simon Charbonneau, Joël Druyer qui ne désire pas se représenter et Eric Guttierrez qui est démissionnaire.

Aucun candidat ne s'étant présenté le vote ne portera donc que sur Simon Charbonneau.

Vote à main levée :

Simon Charbonneau est réélu à l'unanimité moins une abstention.

Il faut quand même noter que nous avons un candidat potentiel : Pascal Kentzinger qui devait remplacer Gérard Lang qui souhaite



compte tenu de ses nouvelles fonctions quitter le Conseil. Il n'a pu être présent en raison de l'épisode judiciaire qui a fait suite à l'élection fédérale du Bas-Rhin, nous l'intégrerons par cooptation lors du plus prochain Conseil.

Cotisations 2005 :

Compte tenu de la bonne campagne d'adhésion 2004 et de l'augmentation de 2 euros appliquée en 2004 il est décidé de maintenir la cotisation 2005 à son niveau de 2004, soit 25 euros.

Questions diverses :

* Est abordé le problème du suivi de participation au réseau Faune de FNE.

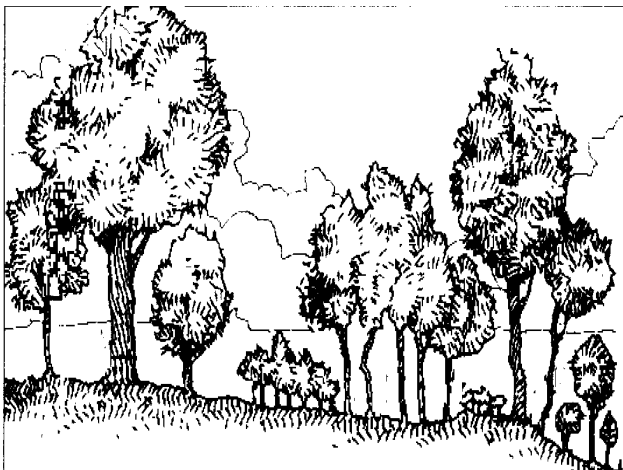
Joël Druyer et Franck Weber donnent leur accord pour assurer une présence aux réunions.

* La question de la plaquette ANCER est abordé et il est décidé de la mettre en attente encore un mois afin d'avoir la nouvelle mouture de la Charte à intégrer dedans.

Il est par ailleurs décidé que la modification de la Charte sera ratifiée par le Conseil d'Administration.

* Site internet, après qu'il ait été modernisé sa mise à jour en devient urgente.

* Il est décidé d'installer un stand ANCER à la fête de la chasse de Casteljaloux le 28 août prochain ou de toute façon un certain nombre d'administrateurs seront présents.



LA FAUNE SAUVAGE, UNE RESSOURCE NATURELLE ?

Pendant la semaine du 5 au 9 juillet, s'est tenu, à Paris, un symposium organisé conjointement par l'ONCFS, le MNHN, l'UNESCO, le CIRAD et la Maison de la Chasse et de la Nature, sur la thème " La faune sauvage : une ressource naturelle".

Compte tenu des agressions subies par la faune sauvage dans le monde (braconnage, destruction de biotopes, concurrence par les animaux domestiques ...) la pratique raisonnée de la chasse (au sens large !) pour les trophées, la venaison, la photographie, l'observation, représentent une solution de sauvegarde des populations sauvages de grands animaux et dans un certain nombre de cas une reconquête de territoires au profit de certaines espèces menacées voire un redéploiement de biodiversité.

Il est montré aussi que l'élevage extensif de souches sauvages de bovidés, suidés, ...etc. s'avère fort intéressant et pose moins de problèmes que l'installation d'espèces domestiques qui demandent beaucoup plus d'eau, de soins et d'attention. Ces dernières présentent une résistance au froid, à la sécheresse et aux épidémies nettement meilleure que les animaux généralement introduits comme les bovins, les chevaux ou les moutons domestiques.

Quatre jours qui conduisent à voir sous un autre jour la faune sauvage et son exploitation durable par la chasse et son exploitation par les populations humaines parfois les plus pauvres de la planète.

Efficace en tout cas pour convaincre de l'efficacité et de l'opportunité des pratiques de chasse innovantes respectueuses du patrimoine biologique accessible à l'homme.

B. Bachasson

ANCER et UNIVERSITE LYON III

D'où viennent les Nettes rousses de l'Ouest de l'Europe ?

C'est à cette question que des chercheurs de l'ONCFS et du CNRS ont tenté de répondre grâce à l'analyse de la structure génétique et à l'étude démographique entre les populations d'Europe de l'Ouest et d'Asie Centrale. Les populations Ouest européennes de Nette rousse sont caractérisées par leurs faibles effectifs et une importante fragmentation de leurs peuplements, ce qui tend à remettre en question la pratique de la chasse sur cette espèce. Pour ces auteurs, la connaissance de la limite géographique des populations permettrait d'en assurer une meilleure gestion.

Cette étude démontre que les deux populations constituent, à présent, des unités démographiques séparées. Par conséquent, il n'existe pas d'échanges entre les populations Ouest Européennes et Asiatiques. Cependant, à l'échelle de ces continents, les mâles se dispersent plus largement que les femelles. L'analyse des données génétiques et historiques indique néanmoins que la population Ouest Européenne a pour origine une récente colonisation d'oiseaux d'Asie Centrale.

Les auteurs concluent qu'en l'absence d'immigration d'individus provenant de l'importante population asiatique, une gestion quantitative des prélèvements des individus Ouest Européens est recommandée.

Gay, L., Du Rau, P.D., Mondain-Monval, J.Y., Crochet, P.A. 2004. Phylogeography of a game species: the red-crested pochard (*Netta rufina*) and consequences for its management. *Molecular Ecology* 13: 1035-1045.

Les Grives de la Baltique

Afin de connaître la distribution, les trajets migratoires et le taux de survie de 5 espèces de grives, des chercheurs russes ont analysé les reprises d'individus bagués entre 1957 et 1999 dans l'Est de la Baltique. De 1,1 à 2,1 % des

oiseaux bagués ont été recapturés dont 80 à 90 % correspondant à des individus prélevés à la chasse en France, en Italie et en Espagne. La voie et la vitesse de migration des grives musiciennes semblent quelque peu différentes de celles des autres espèces, les individus pouvant effectuer entre 23 et 763 Km par jour. La survie annuelle calculée pour les grives musiciennes et mauvis varie entre 36,8% et 42 % pour les moins de un an alors qu'elle fluctue entre 56,1% et 63,3% pour les adultes. Les auteurs comparent ces résultats avec ceux obtenus pour les populations nicheuses baguées en Grande Bretagne et ne constatent aucune différence significative entre les taux de survie.

Par conséquent, ces derniers concluent que la chasse ne conditionne pas un important taux de mortalité à l'échelle de la population de grives et l'ampleur des prélèvements est probablement compensée par l'importante productivité des populations.

Payevsky, V.A., Vysotsky, V.G., Shapoval, A.P. 2004. Demography and spatial distribution during migrations of hunted thrushes. *Zoologichesky Zhurnal* 83: 342-354. (In Russian)

La vaccination contre la myxomatose et le VHD aurait-elle les effets souhaités ?

La capture et la manipulation constituent une des phases initiales inévitables afin d'immuniser les lapins de garenne contre le VHD et la myxomatose par la vaccination. Cette opération se révèle être un outil de gestion couramment utilisé qui vise à augmenter les populations sauvages de lapin. Les auteurs ont étudié les effets à court terme des campagnes de vaccination contre le VHD et la myxomatose sur la survie de 206 lapins de garennes sauvages d'une population espagnole.

Tandis qu'ils n'observaient aucun effet sur la survie des lapins adultes ; les jeunes lapins et les subadultes ont subi des taux de mortalité



plus élevés pendant la première semaine après manipulation que pendant les 3 semaines suivantes. Le risque de mortalité imputable à la maladie est plus important chez les individus de faible condition corporelle durant la première semaine. Les résultats de ces chercheurs suggèrent que les campagnes de vaccination aient eu un impact négatif à court terme en provoquant une mortalité supérieure et imputable à la manipulation. Les auteurs indiquent que de futures études devraient permettre de considérer cet impact négatif pour évaluer la véritable efficacité des campagnes de vaccination dans les populations sauvages.

Calvete, C., Estrada, R., Oscar, J.J., Lucientes, J., Villafuerte, R. 2004. Short-term negative effects of vaccination campaigns against myxomatosis and viral hemorrhagic disease (VHD) on the survival of European wild rabbits. *Journal of Wildlife Management* 68 :198-205.

Nos oiseaux communs se portent-ils bien ?

C'est ce que nous proposent F. Jiguet et R. Julliard, chercheurs au Centre de Recherches sur la Biologie des populations d'Oiseaux (CRBPO) en analysant les résultats du programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) en France pour l'année 2003.

Au printemps 2003, ce sont 7500 points d'écoute qui ont été suivis dans 90 départements soit près de 300 000 oiseaux de 248 espèces différentes. Parmi les plus fréquemment contactées, on peut noter l'Etourneau sansonnet, la Corneille noire, le Moineau domestique, le Merle noir, le Pinson des arbres, le Martinet noir, le Pigeon ramier, la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière et le Troglodyte mignon. Les auteurs ont effectué une comparaison de la fréquence des espèces contactées sur les sites échantillonnés en 2002 et en 2003.

Ainsi une diminution significative a été notée en 2003 pour le Vanneau huppé, le Martinet noir, la Bergeronnette printanière, la Fauvette grisette, le Pouillot siffleur et fitis, le Chardonneret élégant et le Bruant des roseaux.

A l'inverse, une augmentation a été enregistrée pour le Pigeon ramier, la Tourterelle turque et la Tourterelle des bois (+12% après une baisse l'an passé), le Pic vert, le Troglodyte mignon, le Pouillot véloce, le Roitelet triple bandeau, la mésange bleue, le Lorient d'Europe et le Geai des chênes. Les auteurs concluent sur la nécessité de la poursuite de ce programme afin de surveiller l'état de santé des populations d'oiseaux communs sur le long terme.

Jiguet, F., Julliard, R. 2004. Bilan du programme STOC pour la France en 2003. *Ornithos* 11 : 97-116.

100 fois plus d'oiseaux par hectare dans les cultures à gibiers

C'est à ce résultat que parviennent des chercheurs écossais du " Game Conservancy Trust " en comparant l'utilisation par l'avifaune en hiver de cultures à gibiers, de chaumes et de cultures conventionnelles. Ils démontrent également que les cultures à gibiers attirent respectivement 50% et 91% d'espèces en plus de ce qui est observé dans les chaumes et les cultures conventionnelles. Ces cultures sont particulièrement intéressantes pour le Merle noir, le Pinson des arbres, le Verdier d'Europe, la Grive musicienne, l'Accenteur mouchet, le Bruant jaune et le Chardonneret élégant alors que seule l'Alouette des champs semble plus abondante dans les terres post-récoltes restées en chaume.

Les auteurs concluent que ces cultures constituent une ressource alimentaire non négligeable pour ces espèces en déclin à l'échelle du Royaume-Uni et de l'Europe de l'Ouest et souhaiteraient voir ces mesures multipliées dans le cadre de schémas agri-environnementaux.

Parish, D.M.B. & Sotherton, N.W. 2004. Game crops and threatened farmland songbirds in Scotland : a step towards halting population declines ? *Bird Study* 51 : 107-112.

une rubrique de Laurent DESNOUHES



LE CONCEPT D'ENVIRONNEMENT ET LA CHASSE

INTERVENTION ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES CHASSEURS A L'ARC

Toulouse, 6 juin 2004

Christophe PRIVAT

Enseignant Chercheur

Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan

Bonjour,

Vous m'avez demandé de vous parler du concept d'environnement.

Enseignant le droit, je me proposais de vous en donner une vision essentiellement juridique. Mais à la réflexion on se rend vite compte que l'aspect juridique est très réducteur et ne représente qu'une partie de ce que peut être le contenu même de ce concept.

Pour pouvoir appréhender ce concept il est donc nécessaire d'aller au-delà de l'aspect strictement juridique.

Je me propose donc dans un premier temps de vous présenter l'aspect juridique du concept puis dans un deuxième temps de vous présenter les origines et les antécédents du concept, mais également les conséquences du concept.

Je terminerai en tentant d'ouvrir quelques pistes sur la place et le rôle du chasseur au regard de ce même environnement.

Le premier constat que peut faire tout un chacun, c'est que le thème de l'environnement est un thème à la mode. C'est même probablement le sujet qui est le plus consensuel et paradoxalement celui qui suscite actuellement le plus de polémiques.

Le plus consensuel tout d'abord parce que le discours ambiant qu'il soit politique ou scientifique prône la protection de l'environnement comme étant une nécessité vitale. Il suffit de se rappeler le discours tenu par le président de la république lors du Sommet de la Terre de Johannesburg ; je cite de mémoire : «notre maison brûle et nous ne faisons rien pour y remédier».

Le plus polémique aussi parce que le contenu de ce que doit ou devrait être la protection de l'environnement suscite là aussi des réactions passionnées.

On peut citer à titre d'exemple les oppositions qu'engendre le vote de la charte de l'environnement, notamment le contenu et les conséquences de la mise en œuvre du principe de précaution ; mais également les conséquences de l'utilisation des OGM ou l'interdiction ou le refus d'interdiction de certains produits chimiques dans le secteur agricole. A ce propos, on remarque le silence assourdissant des chasseurs.

Si l'on fait un rapide retour en arrière, on se rend compte que c'est la même attitude qui a prévalu lors de l'adoption en 1979 de la Directive Oiseaux ou encore lors de la grande période des aménagements fonciers (je pense plus particulièrement aux opérations de remembrement) des



années 70/80.

Il a pu y avoir ici ou là des actions locales, mais pas de politique nationale de lobbying de la part des représentants des chasseurs en ce sens.

On peut légitimement se demander si le plus grand groupe constitué, directement intéressé par le devenir du milieu naturel s'y intéresse réellement dès lors que la pratique de la chasse n'apparaît pas remise en cause.

L'attitude du chasseur vis-à-vis de Natura 2000 est à cet égard extrêmement révélatrice. Ce qui depuis dix ans focalise le débat côté chasseurs, c'est la possibilité ou non de chasser. Le fait que cette Directive contribue à préserver le milieu naturel demeure largement occulté des débats.

Tout cela montre qu'à force de parler d'environnement, on finit par y inclure tout et n'importe quoi et on en vient surtout à se demander quel est le contenu réel de ce concept.

Le mot « environnement » apparaît en 1972 dans le Larousse comme un néologisme issu de l'américain « environment ». Il s'agit : « de l'ensemble des éléments naturels ou artificiels qui conditionnent la vie de l'homme ».

Il s'agit donc d'une vision très large.

Dans le langage courant le mot environnement a un double sens :

* Le premier est issu des sciences naturelles et applique une approche écologique aux sociétés humaines

* Le second est basé sur une approche architecturale et urbanistique et permet de distinguer l'espace bâti du milieu ambiant.

Sur un plan strictement juridique, il n'existe pas de définition générique de l'environnement

Le périmètre de l'environnement variera donc en fonction des définitions que l'on lui donne.

A titre d'exemple, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature considère que l'environnement recouvre :

* La nature (aussi bien les espaces que les espèces)

* Les ressources naturelles et la qualité de l'air

* Les sites et les paysages

Au contraire, la loi du 3 janvier 1977 relative à l'architecture, entend l'environnement dans une perspective architecturale et esthétique.

On pourrait continuer longtemps cette énumération en se demandant quel contenu on donne précisément également à « l'écologie » ainsi qu'aux notions « d'équilibre biologique », « d'équilibre écologique » ou encore de « nature » et surtout quelles vont être les conséquences juridiques susceptibles d'en résulter. On entend par là l'application qu'en fera un juge lors d'un contentieux.

Pour tenter de cerner le concept, il est indispensable d'en revenir aux origines. On constate que c'est le volet protection de la nature qui en est à l'origine (même si en France le premier texte officiel est un décret de 1810 relatif aux nuisances olfactives causées par les manufactures à l'intérieur des villes).

Non pas la protection de la nature en elle-même comme cela peut-être le cas aujourd'hui mais la protection de la faune pour la chasse. Il s'agit donc d'une protection au service de l'Homme, pour qu'il puisse exercer son bon plaisir.

Sans remonter jusqu'à l'Antiquité, on retrouve dès le Haut Moyen Age des écrits relatifs à la création de réserves de chasse appelées forestiis par l'aristocratie et destinées à assurer un résultat cynégétique aux puissants.

Ces dernières en soustrayant des espaces et des espèces au plus grand nombre au profit de quelques uns ont très tôt donné une dimension particulière de l'ordre du symbole à l'appropriation du gibier.

Les chroniques germaniques du 7^e siècle font déjà état d'une organisation poussée du système des réserves de chasse puisqu'elles prévoient les conditions de gestion et de dédommagement des paysans victimes des dégâts de gibier.

A ce propos, on voit que le problème des dégâts n'est pas contemporain mais se présente dès qu'existe une volonté de concentrer des populations de gibier telles qu'elles rendent problématiques les activités humaines.

Ainsi, l'ancêtre du concept d'environnement a existé au départ dans un but intéressé. La flore et le paysage ont pu être préservés mais uniquement en tant que moyen permettant une meilleure efficacité cynégétique.

Une première évolution a eu lieu par le biais de la religion.

Durant le Moyen Age, les chroniques rapportent qu'il y a eu des procès d'animaux et que ces derniers ont parfois été gagnants au motif qu'ils étaient au même titre que les hommes des créatures de Dieu.

Ils avaient donc le droit de se nourrir, fut-ce dans les récoltes.

A ce propos il ne faut pas oublier l'influence qu'a pu avoir saint François d'Assise. Ce n'est pas pour rien qu'il a été choisi comme saint patron des associations de protection des animaux.

Parallèlement à cela on peut considérer que les défrichements entrepris par les moines au MA, notamment les Bénédictins pourraient être qualifiés aujourd'hui de « développement durable » parce qu'ils tenaient compte des conséquences de leurs actions vis-à-vis de l'équilibre des milieux.

La rupture avec cette conception de l'environnement ou homme et nature vont de pair s'est produite avec Descartes et ses successeurs et notamment la théorie des « animaux machine »

Cette vision sera traduite dans le code civil de 1804 au travers de la notion de « bien ». Les animaux sont considérés juridiquement comme des biens susceptibles de se voir appliquer toutes les opérations possibles y compris commerciales.

Comme toujours quand une conception va trop loin, son contraire voit le jour. La notion moderne de préservation de la nature est le fait

des Romantiques.

Plus près de nous, la notion de protection de la nature est apparue avec le courant Romantique dont Lamartine et Hugo sont probablement les représentants les plus marquants. Ces derniers se sont démarqués de l'opinion majoritaire basée sur la conception cartésienne de l'animal objet au service de l'homme, la fameuse théorie des "animaux machines".

Pour la première fois, les Romantiques ont considéré la nature en tant que telle, pour elle-même, et non comme un objet uniquement destiné à être au service de l'homme.

Ce rapport contemplatif à la nature est d'autant plus remarquable que le 19^e siècle en Europe était encore une époque où l'homme ne disposait pas des moyens de la dominer comme c'est le cas aujourd'hui.

Cependant cette acception ne fut possible qu'à partir du moment où ses tenants ne dépendaient plus de la nature pour assurer leur existence.

La nature ne peut en effet exister en tant que concept que si l'on s'en est extrait. C'est donc pour cela que le paysan n'a pu considérer la nature qu'à partir du moment où il est devenu un agriculteur, c'est à dire un producteur de biens issus du sol.

Cette notion d'extraction de la nature est également valable pour le chasseur. Ce dernier ne peut réellement s'interroger sur la nature et sur son rôle dans la nature, qu'à partir du moment où cette dernière ne constitue plus pour lui une barrière infranchissable dont il est totalement dépendant. Lorsque de nature, la chasse devient culture.

La vision romantique de la nature a été essentiellement relayée en France à la fois par le corps des Eaux et Forêts (au travers d'une politique nationale de reboisement) et par deux organismes : le Touring Club de France et le Club Alpin Français).



La vision qu'ils avaient de la protection de la nature était à la fois esthétisante et récréative.

Dit autrement on pourrait considérer qu'il s'agit d'une vision statique de la protection dans le sens où elle ne prend en compte ni les activités humaines, ni d'ailleurs les populations locales.

La mise en pratique de cette conception a été la création de réserves dans des zones remarquables d'où les hommes étaient absents, hormis pour le tourisme.

La protection de la nature n'a dans ce cas jamais été de pair avec le développement ; cela a plutôt été une conception qui tendait à mettre la nature sous cloche.

Aux EU, la protection de la nature est apparue au 19^e siècle (Yellowstone et Yosemite) comme un facteur de cohésion nationale après l'épopée des pionniers et la conquête de l'ouest (c'est le sens de l'œuvre de Thoreau : Walden ou la vie dans les bois). Le premier sentiment qui animait les pionniers était la volonté de créer les conditions du royaume de dieu sur terre. Les étendues vierges de l'Amérique se devaient d'être conquises afin d'être exploitées.

Une fois la conquête achevée, ce qui restait de sauvage a pris une valeur intrinsèque aux yeux des américains d'alors. Les monuments naturels ont eu pour eux le même rôle que les grandes réalisations architecturales européennes.

On le voit donc la notion de protection de la nature mais également dans un sens plus large la notion d'environnement résultent avant tout de la mise en œuvre d'une idéologie, c'est-à-dire une vision très humaine, donc fluctuante. Soit on considère que la nature doit être protégée de manière absolue, soit les activités humaines doivent intégrer la protection. En gros, cela revient à opposer une vision radicale à une vision paysanne de la nature qui serait basée un équilibre homme/nature.

Ces deux conceptions se retrouvent aujourd'hui dans les deux grands courants qui traversent le mouvement protectionniste :

* L'écologie radicale (deep ecology) qui veut faire de la nature un sujet de droit au même titre que l'homme. Les tenants de cette conception ont un argumentaire très logique. Ils considèrent en effet qu'après les esclaves, les noirs, les femmes, la nature doit elle-même être titulaire de droits. L'acte fondateur a eu lieu aux EU à la suite d'un plaidoyer fait devant la justice américaine en faveur des arbres d'une vallée qui devaient être détruits pour créer un parc d'attraction. L'action n'a pas abouti, mais le tribunal n'a tranché qu'à une voix de majorité. Plusieurs juges étaient d'accord pour accorder des droits au milieu naturel.

* L'écologie réformatrice (swallow ecology)

Bien entendu, ces deux conceptions ne sont pas hermétiques et il existe des passerelles entre elles. Certains ne vont vouloir accorder des droits qu'aux animaux d'autres seront partisans de donner des droits à l'ensemble des éléments. Actuellement, c'est une tendance assez radicale qui semble avoir le vent en poupe. A titre d'exemple, il suffit de voir la couverture médiatique qu'ont obtenu les défenseurs des arbres il y a quelques semaines.

Or, cette conception de l'écologie conduit à exclure l'homme de la nature puisqu'elle le considère l'homme comme un intrus dans le milieu. Cela se traduit par une volonté de créer des sanctuaires, de mettre la nature hors d'atteinte de l'Homme.

Dans la pratique, cette conception est vouée à l'échec.

Le problème dans tout cela est de savoir ce que l'on entend par nature. Je serai tenté de dire que la nature n'existe pas. La nature, c'est avant tout une création humaine dont la perception évolue en permanence. Dit autrement, il faut admettre que la nature, c'est avant tout une

question d'idéologie.

Proclamer par exemple que l'on veut restaurer les équilibres naturels n'a pas grand sens. Tout d'abord, de quoi parle-t-on, de quels équilibres : ceux d'avant la présence humaine, ceux d'avant la révolution industrielle ? Qui peut le dire ? (Prenons un exemple parlant pour les chasseurs : le chêne. Cet arbre symbolise la permanence au contraire du sapin qui représente la sylviculture intensive, que l'on pourrait qualifier d'anti naturelle. Or le sapin poussait dans de nombreuses régions à l'état naturel. Au Moyen Age, il a été remplacé par le chêne car ce dernier représentait un meilleur matériau pour construire des bateaux au développement de la marine royale...)

Si l'on se place du côté du chasseur, comment peut-il se positionner par rapport à ce concept d'environnement ?

Le chasseur est le seul citoyen légalement autorisé à s'approprier le gibier; cela implique donc un rapport particulier à la nature que le droit ne traduit que très imparfaitement en considérant rapidement (c'est le cas de l'article 1 de la loi de juillet 2000) que parmi les caractères de la chasse, il y a un aspect culturel.

Le chasseur se doit de se positionner par rapport à ce concept d'environnement tout simplement parce que s'il y a de la nature « naturelle », il y aura du gibier lui-même naturel, donc des chasseurs qui pratiqueront une chasse naturelle et qui auront les éléments pour expliquer ce caractère naturel de la chasse. C'est le prix à payer à mon avis pour que la chasse ne soit pas un jour une simple activité de régulation, détestée, mais supportée malgré tout parce que indispensable.

Pour terminer, je plagierai Aldo Léopold qui au travers de sa fameuse expression « penser comme une montagne » a contrairement à l'opinion majoritaire qui pense qu'il s'agit du premier manifeste en faveur des droits de la nature, a voulu dire de manière prémonitoire que l'avenir de l'homme passe par le respect de la nature et de ce qu'elle produit. C'est ce que l'on pourrait

qualifier de principe de précaution avant la lettre.

Pour conclure, je serai tenté de faire un peu de provocation et de dire qu'il n'y aura de nature que tant que les hommes auront intérêt à ce qu'il y ait de la nature (que ce soit sur un plan esthétique, philosophique, économique ou culturel). Et il n'y a un réel intérêt que lorsqu'on peut en retirer un vrai profit.

Au travers de la recherche du gibier, c'est probablement lui-même le chasseur recherche réellement. La nature lui est donc indispensable. Une nature plus préservée, (le terme paraît plus approprié que protégée) signifie plus de chasse donc quelque part une meilleure recherche d'humanité.

Le chasseur est probablement celui qui a le plus conscience de la nécessité de la nature pour son accomplissement. Fatalement, c'est aussi lui qui a le plus d'intérêt à sa préservation.

Chasse et environnement sont donc liés de manière indissociable parce que la chasse est et doit demeurer un des éléments constitutifs de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.



Investir la surface de contact entre la chasse et la société

*Communication d'un non chasseur à la réunion des associations des jeunes chasseurs de France.
Saint-Honoré les bains en Bourgogne le 24 juillet 2004*

1 - Un fossé culturelle entre la chasse et la société qui n'est pas à l'honneur de notre temps

- Entre la chasse et la société (du moins entre une partie de la chasse et une partie de la société) : un divorce, un climat délétère, une dérive des continents.

- Ce n'est pas le conflit (la divergence) qui sont gênants mais la médiocrité des termes de la divergence : un conflit oui mais à condition qu'il soit fécond pour tous et qu'il soit étayé : entendre la vérité de l'autre (une divergence fondée beaucoup plus sur l'inculture et la méconnaissance que sur la malice)

* Ce fossé culturel (civique) est insupportable et traduit des rupture de faille beaucoup plus profondes de notre temps.

Le savant et le populaire

" J'aime les chasseurs, les patois, les pétanqueurs parce qu'ils sont méprisés. Au lycée, on m'a beaucoup enseigné le mépris des valeurs de mon milieu. Ce que j'ai vu en 1968, c'est le mépris du peuple par les intellectuels. Chaque fois que l'on parlait langue d'oc, ça signifiait tout ce qui était méprisé et c'est sans doute pour cela que je suis devenu occitaniste. Cette situation de mépris dans laquelle se trouve l'occitan (et les chasseurs) est un moteur extrêmement fort qui oblige à aller beaucoup plus loin que la réflexion éteinte des écrivains mondains, snobs.

Rien de plus insupportable aux grands défenseurs de la planète que l'existence de communautés spécifiques avec des codes, des mœurs, des idées, des règles, des plaisirs particuliers ". Claude SI CRE.

L'immersion dans le réel et le mirage de l'évitement et du virtuel. Les chasseurs ne sont certes pas propriétaires de la nature mais c'est un peu fort de café que ceux qui idéalisent la nature mais en sont coupés stigmatisent à ce point ceux qui y sont le plus immergés. Il y a dérive des continents, des savoirs, des postures préjudiciables à tous.

* Il y a comme un écho, la radicalisation du monde de la chasse : on peut l'interpréter comme un cri désespéré, un réveil brutal face à un monde dont on avait pas lu les ressorts profonds ni pensé les anticipations indispensables (ce côté tragique m'a personnellement bouleversé = Journées de Larrazet pour faire le pont entre la société et le chasseurs, briser l'étau).

Osons une comparaison qui me semble éclairante avec la Félibrige (1854) : " le péché du félibrige a été de croire que le positif sortirait du négatif et qu'il sauverait la langue par l'action directe, le discours revendicatif. Il s'est placé en situation de victime ethnique attendant les réponses qui ne sont pas venues car il n'avait pas les moyens d'exercer une pression sur la nation. Il a employé ses forces à exiger qu'on lui construise une maison au lieu de les employer à la construire

lui-même ". Félix CASTAN

On croit reconnaître l'émergence de CPNT !

On voit bien aujourd'hui l'échec et l'impasse du tout politique (la chasse ne doit compter ni sur la droite ni sur la gauche pour construire sa maison, se légitimer mais sur elle-même).

" Il faut élargir la surface de contact avec la société " avait dit de manière admirable Jean Jaurès.

Et surtout, ne pas s'ériger "en force de nuisance pour perturber le jeu politique ". Là on va irrémédiablement dans le mur. D'ailleurs, le monde de la chasse a déjà puissamment corrigé le tir (normalement une telle aventure devait laisser le monde de la chasse exsangue. Il n'en est rien, ce qui révèle une grande faculté d'ajustement).

Mais " pour que la chasse soit aimée, il faut qu'elle soit aimante ".

L'émergence de la chasse sur la scène politique ne méritait ni cette fureur victimaire pas plus que cet excès d'indignité. C'est en tout cas le symptôme d'un dysfonctionnement de la cité toute entière (le fonctions ne sont pas clairement identifiées dans les têtes).

La cité a besoin d'une pensée intelligente de la chasse et d'une pensée intelligente de la non chasse (je ne sais que dire des anti chasse et de leur quête de paradis artificiels d'une nature introuvable).

Le potentiel est immense (si on sort d'un réel manque de confiance par rapport à ceux qui occupent le devant de la scène), la chasse constitue un pôle irréductible (une altérité) à l'air du temps. Il faut transformer ce potentiel en force pédagogique.

2 - Pédagogie : élargir la surface de contact avec la société ou travailler à la "reconquête intellectuelle"

Le monde de la chasse semble aujourd'hui convaincu (de la base au sommet, à tort ou à raison) qu'il souffre d'un déficit d'image.

Certes, il a sans doute beaucoup à faire. Le chasseur (homme en arme) doit être exemplaire dans la sécurité, le respect de la propriété, l'éthique de l'affrontement avec le gibier.

Le maître mot du monde cynégétique est désormais " le pire ennemi du chasseur est le chasseur lui-même". Cela est apparemment séduisant, (bien que le mauvais chasseur soit toujours l'autre). On veut plaire = on mise beaucoup sur un effort de communication.

Disons le clairement cela me semble non seulement une illusion (la divergence culturelle et morale est bien plus profonde) mais une fausse proposition.

L'erreur serait de tout miser sur une « mauvaise », une banale communication (des saints, des gestionnaires, gommer l'acte et le plaisir de tuer) à laquelle non seulement personne ne croirait mais qui plus est saperait l'âme (l'essence) du chasseur (qui doit rester dans la peau du prédateur, à la frontière de la transgression, dans l'ambivalence) :

" il régule les espèces (la sauvagine) " Alain

" il régule aussi le congélateur " Marie Josée

L'identité du chasseur : celui qui va au contact du sauvage (dans le réel et l'imaginaire).

Car la société prendra à peine acte de ce qui pour elle ne se discute pas ; ce qui n'est qu'une exigence : le chasseur doit rentrer dans le rang et les petits et grands débordements ne sont pour



elle que des anomalies d'un autre âge (comparable au respect du code de la route).

L'émergence du droit de non chasse en est la traduction (c'est une tendance lourde !)

- Si elle veut répondre à l'appel du futur, la chasse aurait tort de singer l'air du temps, de gommer ses aspérités.

Il ne faut pas tout attendre du tout communication et du tout gestion : si le chasseur est parfait (ce qui reste à définir et est délicat à mettre en pratique), tout ira bien. Cela est une vision, une réponse interne mais ne suffira pas à résorber le fossé intellectuel.

Reste l'essentiel : élargir la surface de contact avec la société ou travailler à la « reconquête intellectuelle ». pour une raison majeure : de nombreuses activités humaines vivent leur vie en vase clos, hors sol, à l'abri des regards (ou presque) et ne s'en portent pas mal du tout. Mais ils ne transgressent pas ou très peu l'espace privé, ils mènent leur vie dans la quasi indifférence de la société, ils ne dérangent personne.

Ce n'est pas le cas de la chasse : « il y a des gens qui n'aiment pas les coups de fusil » dit avec gravité Fernand Bequié (sous-entendu il faut les comprendre).

Elle est en danger partout, jusque dans son environnement intime « les agriculteurs ne supportent plus qu'un lapin mange un pied de quoi que ce soit ».

Il faut avoir la lucidité de dire qu'elle doit refonder sa légitimité quasiment de A à Z.

Il faut savoir non seulement tout entendre (ce qui est violent) mais y répondre en profondeur (et non par un simple ravalement de façade). Il faut dire clairement la rupture et la travailler et non chercher des faux-semblants (le permis de chasser, la difficulté de l'examen de chasse, la faute aux enseignants, aux médias)

Rien, pas même la tradition ne protège plus la chasse.

" Autrefois, la tradition, c'était aussi important que le 14 juillet " Gilbert CAMBON.

Elle ne doit pas épouser pour autant les injonctions d'une large frange de la société (sur l'acte de tuer) : " je suis d'accord que l'on chasse pour manger ou pour les peuples qui ont besoin de la chasse pour manger " mais elle ne peut ignorer " ce qui se passe dans les esprits et dans les espaces ", son existence en dépend puisque c'est l'une des rares activités qui transgresse sur le mode ancien, dérangeant et jugé largement anachronique l'espace privé (ce qui est tout son intérêt). C'est bien le sujet puisque personne ne s'émeut vraiment de l'existence des chasses privées.

Paul-Henry Hansen-Catta écrit que " l'opinion n'attend rien du chasseur sauf qu'il n'empêche pas le promeneur de se promener " mais la société ne se doute pas (déficit de pédagogie à quel point la chasse peut être la boussole, la butte témoin qui nous rappelle les aspérités du réel. Plus la société se coupe de la nature, plus elle l'idéalise jusqu'à la caricature. La nouvelle fonction de la chasse est d'éviter à la société de sombrer dans le précipice du virtuel.

Elle doit se construire comme une triple aventure écologique, éthique et civique.

- une aventure écologique :

Une véritable immersion dans la nature.

La nature appartient certes à tous. Mais il faut distinguer les utilisateurs que sont les promeneurs et les acteurs que sont les chasseurs. La nature a besoin de médiateurs actifs et pas seulement contemplatifs.

Ecologie = occuper, humaniser la terre.

Evacuer le chasseur de la nature = mutilation écologique, silence symbolique, victoire de la nature sur la culture.

- une aventure éthique :

Donner la mort dans une société qui évacue la violence du vivant et entretient par la même la confusion dans la hiérarchie homme/animal.

- Une aventure civique (surtout) :

Traverser le territoire de l'autre dans une société qui entend s'affranchir de toutes les transversalités, de toutes les altérités (aventures proches) alors que l'on l'idéalise (déréalise à travers le petit écran) les altérités lointaines. En un temps où l'on veut privatiser le monde et être partout chez soi sur la terre " à force de vouloir être partout, on est nulle part " Claude SI CRE.

La chasse reste un rempart contre la consommation boulimique d'espace indifférencié, contre la barbarie et la folie du moi.

Elle est une circulation de caractère civique sur tout le territoire qui crée des conflits et par la même des rencontres, des médiations. C'est en quoi elle humanise le monde car elle rappelle que l'on vit ensemble dans la cité.

Je ne pense pas être angélique en disant cela.

Il faut enfoncer le clou : un exemple.

Le partage des viandes (le gigot de chevreuil ou un morceau de sanglier) pour les habitants ne doit pas être seulement un moyen d'acheter la paix sociale (le droit de passage) mais peut-être, un premier pas, un levier pour marier l'ancien et le nouveau principe de communauté.

Pour conclure,

La pêche n'a pas le même déficit d'image que la chasse mais elle est loin d'avoir derrière elle un continent culturel et symbolique qui traverse l'histoire. C'est un point d'appui fondamental pour porter le débat au cœur de la cité et prendre tout le monde à contre pied (investir le monde de la pensée, la jeunesse, les villes). Dire et inventer la nouvelle fonction de la chasse. Les chasseurs ne pourront pas s'en sortir tout seul...

C'est l'effort des Journées de Larrazet* " Comprendre la chasse, c'est changer son regard sur la nature " et de l'effort de publication de ses actes.

On parle de réinventer la chasse (cf rapports de Conseil économique et social).

En réalité, ce n'est pas la pratique de la chasse qui est à réinventer (les chasseurs le font très bien : visée interne) **mais sa légitimité** (ce qui est tout autre chose, d'une toute autre nature : visée externe!)

* cf Edito "La lettre de l'ANCER" n°49

Alain DAZIRON



SOUSCRIPTION / ACTES DES JOURNEES DE LARRAZET

“ Comprendre la chasse, c'est changer son regard sur la nature ”

Pour leur 20^{ème} édition, les Journées de Larrazet (Tarn et Garonne) qui interrogent chaque année un sujet d'histoire, de culture ou d'actualité ont eu l'idée de s'emparer du sujet de la chasse.

Qu'une association de non chasseurs d'un village de 500 habitants construise une rencontre conciliant le savant et le populaire contient en soi toutes les promesses d'un dialogue fécond entre la chasse et la société pour peu qu'on se donne la peine de changer les angles de vue. Réunissant des personnalités du monde de la chasse telles que Paul-Henri Hansen-Catta, Jacques Luquet, Jean Maffioletti, Philippe Salvadori ou encore Simon Charbonneau... les journées du Larrazet ouvrent le débat et mènent la réflexion pour réconcilier la chasse et la société, ou concilier «la relation au sauvage que nous offre la chasse et la quête naturaliste de notre temps».

Fruit de ces rencontres, une publication de 150 pages, disponible fin 2004 est proposée en souscription jusqu'au 31 décembre 2004 au prix de 22 euros.

Renseignements et réservations: Maison de la Culture 82500 Larrazet

tel : 05 63 20 72 34 ou 05 63 20 71 22 Email: jean-louis.coureau@libertysurf.fr

PETITES ANNONCES

Afin de favoriser les contacts et échanges divers entre les membres de l'association, le Conseil d'Administration a souhaité ouvrir aux adhérents un espace de convivialité sous forme d'une rubrique "Petites annonces" dans les colonnes de la revue.

Un territoire à partager, une journée à la hutte ou en palombière dont vous rêvez, une arme, des chiens à céder, un objet introuvable sur lequel vous souhaitez mettre la main...

N'hésitez plus : nous vous proposons de faire paraître GRATUITEMENT votre petite annonce dans le prochain numéro de "La Lettre de l'ANCER".

Il vous suffit pour cela de la faire parvenir à notre à notre rédacteur Vincent GRATADOUR votre texte (5 lignes maximum) à l'adresse suivante:

Vincent GRATADOUR

41 avenue Maurice Faye

33600 PESSAC

NOS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

REGION N°1 : NORD/PAS DE CALAIS - PICARDIE - HAUTE NORMANDIE - BASSE NORMANDIE.

Départements : 59 - 62 - 80 - 60 - 02 - 76 - 27 - 61 - 14 - 50.

Délégué : **Patrick LETANGRE** - Tél: **03 22 66 13 15**

REGION N° 2 : BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Départements : 29 - 22 - 56 - 35 - 53 - 72 - 44 - 49 - 85.

Délégué: **Jean HOUËIX** -Tél: 02 97 66 12 26

REGION N° 3 : ILE DE FRANCE - CENTRE

Départements : 75 - 92 - 93 - 94 - 78 - 91 - 95 - 77 - 28 - 45- 41 - 37 - 18 - 41.

Délégué : **Élisabeth DE BAUDREUIL** - Tél: 02 47 24 16 77

REGION N° 4 : ALSACE - LORRAINE - CHAMPAGNE/ ARDENNES.

Départements : 67 - 68 - 54 - 55 - 57 - 88 - 08 - 51 - 10 - 52.

Délégué : **Gérard LANG** -Tél: 03 88 72 45 34

REGION N° 5 : POI TOU / CHARENTES - LIMOUSIN.

Départements : 79 - 86 - 17 - 16 - 87 - 23 - 19.

Délégué : **Vincent GRATADOUR** - tél: 05 56 24 98 56

REGION N° 6 : BOURGOGNE - FRANCHE COMTE.

Départements : 89 - 58 - 21 - 71 - 70 - 90 - 25 - 39.

Délégué : **Lawrence GUILLAUME** - Tél: 03 80 64 69 15

REGION N° 7 : RHONE/ALPES - AUVERGNE

Départements : 42 - 69 - 01 - 74 - 73 - 38 - 26 - 07 - 03 - 63- 43 - 15.

Délégué : **Bernard BACHASSON** - 276, allée de Montagny 74360 LOVAGNY

REGION N° 8 : AQUITAINE - MIDI /PYRENEES

Départements : 33 - 24 - 40 - 47 - 64 - 46 - 82 - 12 - 81 - 32 - 31 - 65 - 09.

Délégué : **Christophe PRIVAT** - Tél: 05 61 31 07 88

ANCER

1, rue de la truite - 78550 HOUDAN

Tél/fax: 01 30 88 11 67

ancer.asso@wanadoo.fr

Retrouvez l'ANCER sur internet: **<http://assoc.wanadoo.fr/ancer/>**

**"HONTE DE LA CHASSE, LA PRATIQUE DU GIBIER DE TIR DOIT
DISPARAÎTRE POUR REVENIR A UNE CHASSE AUTHENTIQUE"**

